

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1ere SESSION ORDINAIRE POUR 2015**

**REUNION DU 9 AVRIL**

**N° 2015/O1/010**

**REPONSE DE M. PAUL GIACOBBI**

**A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MME AGNES SIMONPIETRI**

**OBJET : Réactivation du Comité de Massif**

Madame la Conseillère,

Vous avez souhaité me rappeler la nécessaire relance du Comité de Massif et cela pour deux raisons principales, ses compétences utiles au développement de la Montagne Corse et les crédits européens spécifiques qui pourraient être mobilisés pour la mise en œuvre d'actions.

Votre question évoque à juste titre les travaux d'élaboration du Plan Montagne et leur intégration dans le Plan d'Aménagement et Développement Durable (P.A.D.D). Ces mêmes travaux ont contribué à l'élaboration du diagnostic territorial stratégique sur lequel se fonde la programmation 2014-2020.

La problématique de développement rural et plus précisément celles des zones de montagne est en conséquence très présente dans les programmes opérationnels et le FEADER.

Vous mentionnez la possibilité de bénéficier de financements susceptibles de compléter les dispositifs existants, à savoir un programme opérationnel interrégional (P.O.I) ou un axe interrégional au sein du PO FEDER. Il apparaît que seuls peuvent en être bénéficiaires les massifs recouvrant plusieurs régions. Le Massif Corse en ce qui le concerne correspond exactement au territoire de mise en œuvre du PO FEDER et n'est donc pas en l'état éligible à ces fonds complémentaires de l'Union Européenne.

S'agissant de la mise en place du Comité, la quasi-totalité des membres est désormais désignée à l'exception des quatre représentants de l'Assemblée de Corse, désignation qui fait d'ailleurs l'objet d'un rapport présenté lors de l'actuelle session.

Les travaux du Comité pourront dès lors rapidement débiter et comme vous le mentionnez, il pourra s'attacher à l'harmonisation des politiques en faveur de la montagne et à l'optimisation des sources de financement. Il sera consulté sur les projets d'Unités Touristiques Nouvelles et informé du classement des espaces naturels, de la désignation des sites Natura 2000 ainsi que de la gestion de ces espaces. Il pourra également se saisir de toute question concernant le développement et la qualité des produits de montagne.

J'ajouterai, afin de compléter votre information, que les crédits du FNADT Montagne (qui font l'objet d'une délégation de gestion à la Collectivité Territoriale de Corse et non d'un transfert - 150 000 €) étaient affectés initialement pour ce Comité et, sont actuellement attribués en accord avec les services de l'Etat (conformément à la loi du 22 janvier 2002) à l'organisation des foires rurales.

Je vous remercie.